

🎯 Les relations de travail renaîtront-elles de leurs cendres ?



*Nous protégeons
ceux et celles qui protègent les autres*

Problème personnel ?
Problème familial ?
Problème professionnel ?

Parlez-en !



Laissez vos coordonnées, un collègue vous rappellera
aussi rapidement que discrètement.



Président

Yves Francoeur

Vice-président exécutif

André Gendron

Vice-président au Secrétariat
et à la trésorerie

Pascal Poirier

Vice-président
aux Relations de travail

Jean-François Potvin

Vice-président à la Prévention
et aux relations avec les membres

Yves Gendron

Vice-président à la Recherche
et aux communications

Mario Lanoie

La flûte

Éditeur

Mario Lanoie

Coordonnateur et corédacteur
Martin Desrochers

Révision

Danielle Lanthier

Conception graphique

Quatre-Quarts

Imprimerie

Imprimerie R. M. Hébert

La revue « La Flûte » est publiée
trois (3) fois par année par
la Fraternité des policiers
et policières de Montréal inc.
(tirage : 8700 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300
Montréal (Québec) H2J 1N3
Téléphone : 514 527-4161
Télécopieur : 514 527-7830

www.fppm.qc.ca

Tous droits réservés.

La reproduction totale ou
partielle d'articles, clichés,
dessins, annonces ou toute
autre matière apparaissant dans
cette revue est strictement
interdite sans l'autorisation
expresse de la Fraternité
des policiers et policières
de Montréal inc.

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0703-4725

Numéro de convention
de Poste-publications :
40011308

Sommaire

Les actualités	4
Paroles de président	
Un conflit signé Marcoux	8
Recherche et communications	
Infolettres : première année complète	12
Relations de travail	
La prime de spécialité	14
Prévention et relations avec les membres	
Réagir promptement à un accident de travail	18
Services aux membres	
Le cadeau empoisonné du gouvernement du Québec	21
Chronique juridique	
Importantes victoires syndicales à la Cour suprême	22
Des nouvelles de la Caisse Desjardins des policiers et policières	26
Association athlétique et sportive	28
Symphonie vocale	34
Au musée de la police	36
Vie spirituelle	40
Décès	41
Nouvelles de l'APPRM	43

L'adoption du projet de loi 3 consacre une détérioration majeure du climat de travail à Montréal

L'adoption du projet de loi 3 (devenu la loi 15) sur les retraites a marqué la culminance d'une période noire dans les relations de travail à Montréal. Tout a pourtant été tenté pour faire comprendre au ministre Moreau qu'il faisait une erreur majeure en imposant un cadre unique ne tenant pas compte des particularités des policiers de Montréal. Du côté de la Ville, la même attitude mur à mur a primé (lire le texte d'Yves Francoeur : *Un conflit signé Marcoux*).

Plusieurs maires avaient réclamé sans succès des assouplissements pour obtenir la marge de manœuvre de négociier, mais Denis Coderre ne faisait pas partie de ceux-là. L'approche mur à mur sera coûteuse pour Montréal car il y aura des conséquences au fait que ses policiers

et policières - qui doivent faire face à des situations uniques au Québec et à une complexité sans précédent de la criminalité - soient sévèrement attaqués dans leur condition de travail. Le maire Coderre devra maintenant trouver des solutions car les problèmes causés par l'adoption de cette loi sont maintenant montréalais. Les solutions devront aussi être montréalaises.

En simultané, nous attaquerons très vigoureusement la loi sur le plan juridique et ferons tout pour que son caractère inconstitutionnel soit reconnu. Car comment prétendre qu'une négociation dont les résultats sont déjà fixés respecte le droit à la libre négociation, un corollaire fondamental du droit d'association ?



Rase-o-thon

Le 15^e anniversaire de l'événement *Policiers contre le cancer* aura lieu pendant la **Semaine de la Police**, le **14 mai 2015 de 11 h à 15 h à la Grande Place du Complexe Desjardins de Montréal.**

Participons en grand nombre !

Les pratiques de tir

En octobre dernier, la Fraternité demandait à la Commission des relations de travail d'ordonner à la Ville de prendre toutes les mesures nécessaires pour que tous les policiers et toutes les policières de Montréal reçoivent l'entraînement requis dans le maniement de leur arme de service. N'est-il pas extrêmement paradoxal de constater que la Ville a investi dans des systèmes informatiques permettant de faire un suivi des revenus générés par les constats d'infraction mais qu'elle a négligé la formation de policiers avec leur arme de service ? D'autant plus que dans son rapport du 25 octobre 2012, le coroner Jean Brochu était limpide :

« Des documents obtenus par le soussigné indiquent que les agents du SPVM sont impliqués dans la majorité – environ 80 % – des échanges de coups de feu avec des suspects qui surviennent chaque année

mais qu'ils ont le taux de qualification le plus bas parmi les policiers du Québec. » (...) « Le tir au pistolet fait appel à la dextérité fine et cette habileté peut disparaître en situation de stress extrême, comme lorsqu'il faut tirer sur un individu menaçant dans le but de le neutraliser » (...) « Je recommande au Service de police de la Ville de Montréal de prendre les mesures nécessaires pour que son personnel policier bénéficie des meilleures conditions d'entraînement au tir, incluant le tir en situation de stress, sous la forme de sessions d'entraînement auxquelles la participation obligatoire minimale est déterminée pour respecter les normes en vigueur quant à la fréquence et à l'intensité et que le tout soit fait dans des conditions optimales. »

Quelles sont les priorités du directeur général de cette ville ?

État de notre régime : confusion à la Ville

La Ville a soutenu que notre taux de capitalisation était de 94 % au 1^{er} janvier 2014 mais ce taux a été calculé en excluant la réserve pour écart défavorable. **Aux fins de la loi 3, c'est le taux de capitalisation au 31 décembre 2013 qui compte, auquel on doit ajouter la réserve accumulée, ce qui fait qu'il n'y a aucun déficit actuariel en date du 31 décembre 2013.** En effet, lorsque l'on tient compte de la réserve accumulée, on en arrive à un taux de capitalisation de plus de 104 %. Il n'y a donc pas de déficit à combler **et il n'y aura par conséquent aucune suspension de l'indexation pour les retraités.** Quant au taux de capitalisation au 1^{er} janvier 2014, la Fraternité est en désaccord avec la position de la Ville de Montréal mais de toute façon, cette position n'a aucune conséquence sur l'indexation de la rente aux retraités en date du 31 décembre 2013, ni sur le partage du déficit, puisque ce dernier est inexistant au 31 décembre 2013.

La population veut une loi antiquotas mais le gouvernement refuse

La Fraternité a rendu public un sondage Léger qui indique que près de 80 % de la population est en faveur d'une loi anti-quotas et que 84 % de la population considère inacceptable que des policiers soient forcés d'émettre des contraventions pour atteindre un quota. Malgré cela, la ministre nous a récemment écrit pour nous dire que le gouvernement n'entendait pas bouger dans le dossier. Il est hors de question de baisser les bras.



Récusation du juge administratif dans le dossier des constats d'infraction

Le 15 janvier dernier, dans le dossier des constats d'infraction, la Fraternité déposait devant la Commission des relations du travail une requête en récusation du juge administratif qui entendait la cause afin que ce dernier en soit dessaisi. En effet, il avait selon nous exprimé des propos et des commentaires créant une crainte raisonnable de partialité et nous avons plaidé qu'un nouveau juge administratif devait être désigné. Le 19 janvier, le président de la Commission nous annonçait que le juge administratif dont nous demandions la récusation avait, malgré son refus initial, demandé à être dessaisi du dossier. En d'autres mots, l'effet recherché a été atteint : un nouveau juge administratif a été assigné à notre dossier.

Actualités

Fèves au lard

Le 17 octobre avait lieu la 47^e édition de la fameuse journée des fèves au lard de la Fraternité, tenue conjointement avec le SPVM! Près de 15 000 repas ont été distribués! Encore une fois, la présidence d'honneur était assurée par monsieur Rodger Brulotte, un habitué de cette bonne cause. C'est plus de 1,8 million de dollars qui auront été redistribués par le biais de notre fonds humanitaire au courant des vingt-trois dernières années, grâce à nos précieux bénévoles et à nos commanditaires! Ce sont notamment les organismes aidant les enfants des milieux défavorisés, les personnes souffrant de maladies mentales et les sociétés faisant de la recherche sur des maladies chroniques qui en profitent.

Pitch

Les grands gagnants du tournoi de Pitch du 13 novembre 2014 ont été Michel Guillemette et Réjean Boissonneault!

Giuseppe D'Ignazio et François Pelbois ont décroché les prix de consolation. Bravo messieurs!

Collecte de sang de la Fraternité

Des dizaines de personnes ont donné du sang le 30 octobre dernier lors la Fraternité! Nous les remercions pour ce don de vie et levons, encore une fois, notre chapeau à l'équipe de bénévoles qui a rendu possible cette activité avec Héma-Québec, nommément Ronald Ladouceur et les membres de l'APPR: Claudette Boileau, Lise Crevier, Marcel Crevier, responsable des bénévoles, Micheline Gauthier, Rémi Gauthier, Denis Leclerc, Lise Lirette, Robert Riffon, Jean Riopel, Gilles Sauvageau. Enfin, merci à **Pierre Juteau**, qui, encore cette année, a coordonné l'évènement d'une main de maître!



Le Noël de nos enfants

Encore cette année, cette activité organisée par Michel Caza et son équipe a été un grand succès! Le 7 décembre, plus de mille enfants sont venus à la rencontre du Père Noël, l'invité spécial de la Fraternité! Un gros merci à tous les bénévoles.



Un conflit signé Marcoux

Certains trouveront le titre trop dramatique. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Dans l'esprit du directeur général de la Ville, il faut casser les policiers, dont le syndicat est trop fort. Estimant avoir réussi à le faire à Québec, il semble avoir convaincu les élus que sa méthode marcherait aussi à Montréal. La stratégie de la Ville est claire : ne pas ménager les coups et tenter de nous avoir à l'usure. Comment ? En nous opposant des demandes inacceptables, des fins de non-recevoir, des délais, des griefs nous demandant par exemple le remboursement de sommes dans le dossier des constats d'infraction, des sommes qui ne sont aucunement dues. Dans ce dernier dossier, monsieur Marcoux a même donné mandat au contentieux de la Ville de nous faire régulièrement parvenir le grief avec un montant amendé à la hausse pour nous faire peur (18,5 M\$ aux dernières nouvelles).





Président Yves Francoeur

«... il n'y aura pas de solutions sans nous.»

Après avoir été un ardent militant du projet de loi 3 qui saccageait le principe de la rémunération globale des policiers (pour autant si cher à la Ville il y a quelques années) il se prépare sans doute, si ce n'est déjà fait au moment où vous lisez ces lignes, à nous faire des offres inacceptables dans le cadre du renouvellement de la convention collective. Ce conflit ne fera pas de gagnants et il n'y aura pas de solutions sans nous. Si les choses continuent comme elles ont commencé, les relations de travail seront encore dévastées longtemps après la retraite de monsieur Marcoux et les élus ayant acheté la ligne dure réaliseront l'ampleur du gâchis à moyen et long terme. Sans contredit, l'approche d'Alain Marcoux est inappropriée, car détruire est plus facile que construire et si monsieur Marcoux continue à détruire les relations de travail, les élus devront mettre encore plus de temps et d'efforts à les reconstruire.

Le directeur général répondrait sans doute que ce qui serait inapproprié serait de négliger les finances de la Ville, mais tout le monde sait que cette Ville souffre d'abord et avant tout des effets de ses propres turpitudes. On ne peut pas retourner en arrière, et on ne répare pas le passé en sapant l'avenir. Ce n'est pas en tapant sur les policiers et les policières que l'on réussira à améliorer les choses à une époque si marquée par les enjeux sécuritaires. Cette évidence dépasse la vision comptable et unidimensionnelle de la direction générale de la Ville.

La population n'est pas nécessairement consciente du fait que la rémunération globale comparative de ses policiers est en train de dégringoler à un niveau contreproductif. Sans compter les problèmes majeurs de recrutement que cela posera. Le public n'est pas non plus nécessairement conscient des compromis, en termes de sécurité publique, que cette Ville est prête à faire pour *sauver une piasse*. Que l'on pense par exemple au désastreux dossier des pratiques de tir, dans lequel un rapport du coroner a été royalement ignoré.

À Montréal, la sécurité est un enjeu crucial qui atteint des exigences inégalées au Québec et les policiers de Montréal doivent avoir une rémunération globale qui en tienne compte. C'est une question de respect, mais aussi de crédibilité et de sécurité. En fait, ça s'appelle un investissement.

Jusqu'où le directeur général ira-t-il ? Les gens intelligents savent s'adapter à des situations évolutives. Cela est aussi vrai pour les élus montréalais que pour le directeur général. Mais encore faut-il que la volonté y soit. Comme toutes les personnes raisonnables, la Fraternité préfère la paix industrielle, mais dans tous les cas, **personne ne nous cassera.**



.....

IMPRUDENCE

.....

Informellement, on nous a annoncé que 250 postes de policier seraient coupés sur 5 ans au rythme de 50 par année, le tout par attrition. En cette ère d'enjeux sécuritaires, est-ce responsable ?

On entend parfois les gestionnaires dire que le taux de criminalité baisse et que nous avons trop de policiers à Montréal. C'est sous ces prétextes fallacieux que monsieur Marcoux veut tronçonner les budgets du SPVM et diminuer le nombre de policiers. Les taux de criminalité sont faits avec la criminalité déclarée et certains crimes plus contemporains, comme les crimes technologiques, sont loin d'être toujours déclarés. Mais de toute façon, le taux de criminalité n'est plus le facteur pertinent pour déterminer les besoins en sécurité publique car la complexité et le temps investi dans chaque dossier augmentent constamment à cause de l'évolution des exigences légales. Tout aussi significatif, il y a la transformation du crime, son déplacement sur Internet, et, bien entendu, la surveillance des activités terroristes qui sont en croissance. Cela demande des ressources.



Une invitation très spéciale!

Que vous soyez débutant, novice, intermédiaire ou skieur avancé, que ce soit pour découvrir le monde de la compétition ou même devenir moniteur, nous avons la solution : nous vous offrons huit soirées de ski.

Inscription en ligne

À l'ère de l'informatique, nous avons décidé il y a deux ans de vous simplifier la vie pour vous inscrire à l'école de Ski FPPM. Vous pourrez vous inscrire par le biais de notre site Internet, dont l'adresse apparaît ci-bas.

Vous pouvez obtenir plus de renseignements en communiquant avec **Nelson Grenier au 450 430-5202, ou Daniel Moisan au 450 974-0562**

N.B. : Nous vous demandons de vous inscrire le plus tôt possible afin de nous permettre de coordonner et regrouper les membres dans leurs groupes respectifs. N'oubliez pas que nos services sont offerts à tout le monde, pas uniquement aux policiers(ères).

Avantages et services offerts

- Cours de ski pour toutes les catégories.
- La seule École à offrir des cours de pré-compétition.
- Plusieurs activités spéciales durant les soirées de ski (fondue au fromage, course organisée, soirée 2/1).
- Bénéficiez de rabais avantageux sur l'équipement de ski chez Oberson sport.
- Moniteurs certifiés par l'Alliance des moniteurs de ski du Canada.
- Moniteurs d'expérience certifiés niveaux 2 et 3 de l'Alliance des moniteurs.

Tous les prix sont disponibles sur le site Internet

www.skifppm.com



Infolettres : première année complète

Quand est venu le temps de moderniser les communications de la Fraternité, une question prépondérante se posait : de quelle manière peut-on rejoindre les membres actifs le plus efficacement possible tout en gardant le contrôle sur le message. Une revue comme la Flûte est un outil rassembleur qui répond encore à un besoin. Toutefois, pour ce qui est des communications internes plus ponctuelles, nous savions que l'ère du papier se terminait. La suite est connue : après avoir considéré l'ensemble des paramètres, nous avons adopté le meilleur système pour la Fraternité et ses membres.





Vice-président à la Recherche et aux communications Mario Lanoie

C'est en 2014 que nous avons vécu la première année d'utilisation complète des infolettres. Au total, c'est **94 infolettres** sous forme de *flûtexpress*, de *message aux membres* ou de *message du président* qui vous ont été envoyées. En moyenne, un **minimum de 2000 d'entre vous lisez chacune des infolettres**. Je dis *un minimum* car notre système ne nous permet pas de tenir compte de ceux et celles qui les lisent après qu'un collègue leur ait *poussé* l'envoi. En effet, nous savons que plusieurs délégués disposent de la liste de courriel des membres de leur unité et leur transfèrent systématiquement les infolettres. Au final, nous savons qu'une majorité d'entre vous les lisez et c'est ce qui compte. Il s'agit d'un résultat exceptionnel.

Revue de presse désormais envoyée aux délégués

Les organisations impactées par les affaires publiques prennent les dispositions pour recevoir une revue de presse. Confectionnée par une firme spécialisée qui identifie les articles susceptibles de nous intéresser ou qui portent sur des sujets risquant de faire que nous soyons interpellés par les médias, notre revue de presse nous parvient tôt et à chaque matin. Jusque là, rien de nouveau sous le soleil. Ce qui est nouveau, c'est que depuis le début de 2015, nous avons pris les arrangements contractuels pour que la revue de presse soit également transmise à nos délégués. Donner un meilleur accès à l'information à nos délégués permet de bonifier leur apport syndical et le coût en vaut la chandelle. En bout de ligne, tous les membres en profitent dans ces temps difficiles qui exigent que nous rassemblions nos forces et mettions tout le monde à contribution au maximum de leurs capacités.

«... nous avons adopté le meilleur système pour la Fraternité et ses membres. »

Organisation et participation aux manifestations

En 2014, j'ai été chargé d'organiser les plus importantes manifestations de la Coalition. Je tiens à vous remercier pour votre participation exemplaire. Nous avons assuré un ratio participatif très impressionnant. Nous n'y serions pas arrivés sans l'apport impeccable de la structure syndicale, que je tiens sincèrement à remercier pour ses efforts et sa compétence.



La prime de spécialité

Le 14 octobre 2014, l'arbitre Jean Barrette accueillait la demande de la Fraternité. La décision rendue, qui est à la fois complexe et très élaborée, se trouve à établir une nouvelle condition de travail : le paiement d'une prime de spécialité.

Question fréquemment posée

Une question nous est souvent posée : comment les fonctions ayant fait l'objet de la demande relative à la prime de spécialité ont-elles été déterminées ? Au-delà de la détermination et des efforts répétés des représentants des policiers concernés, c'est l'analyse de chacune des fonctions et l'existence de critères spécifiques qui a amené la Fraternité à soumettre la demande.

La détermination des salaires obéit à des règles spécifiques et objectives en évaluation d'emploi. L'arbitraire, l'impression première ou subjective n'ont pas leur place.

Les facteurs devant être pris en considération

Le facteur de la *comparaison* est celui à partir duquel tout commence. Il sert de vecteur dans l'examen des deux critères sur lesquels l'analyse repose : le **critère interne** et le **critère externe**.

Dans le cadre de l'examen du critère interne, il fallait d'abord déterminer le groupe à partir duquel la comparaison avec les fonctions dites spécialisées devait être faite. C'est ce que l'on appelle la détermination du *groupe de référence*. S'agissant d'une fonction accessible aux constables, **le groupe de référence retenu a été celui des agents de quartier** puisque ce groupe est représentatif du grade de constable.

Puis, il a fallu déterminer les facteurs devant servir à la comparaison afin de démontrer l'existence d'une **différenciation substantielle** entre les fonctions dites spécialisées et le groupe de référence.

Dans cette perspective, sont entrés en considération les facteurs suivants : la nature des fonctions, les tâches exercées, les responsabilités dévolues, les méthodes de travail, les équipements utilisés, la formation demandée et, de manière plus générale, les caractéristiques des fonctions visées, les critères d'accès aux fonctions, l'investissement requis, la reconnaissance de l'expertise à l'interne, le degré d'expertise et le maintien des connaissances dans un domaine de pointe, le tout par comparaison avec le groupe de référence.



Vice-président aux Relations de travail Jean-François Potvin

« Le seul fait d'accomplir une tâche différente, aussi spécialisée soit-elle, ne suffit pas nécessairement. »

Puis, il a fallu procéder à l'examen du **critère de l'équité externe**. Ce critère est utile et peut même s'avérer déterminant. Il sert à démontrer que dans un marché d'emplois comparables, extérieur à l'entreprise visée, la différenciation salariale entre les fonctions dites spécialisées et le groupe de référence se trouve déjà reconnue.

Dans le milieu policier, cela signifie que d'autres corps de police ont déjà reconnu l'existence d'une différenciation salariale.

Encore une fois, il s'agit ici d'un exercice qui doit être probant. Le nombre des corps de police qui reconnaissent la différenciation salariale et l'importance des corps de police vont avoir une influence sur le résultat.

Le seul fait d'accomplir une tâche différente, aussi spécialisée soit-elle, ne suffit pas nécessairement.

Dans notre cas, l'arbitre en est venu à la conclusion que les quatre fonctions soumises à l'arbitrage satisfaisaient aux critères généralement reconnus pour attribuer une différenciation sur le plan salarial et établir un nouveau principe dans notre convention collective: l'établissement d'une prime de spécialité.

L'affaire a nécessité un investissement important en temps et en énergie. Il y a d'abord eu une preuve par expertise: un expert en rémunération et en évaluation d'emploi, un professeur de l'École nationale de police et trois professeurs du Collège canadien de police. Puis de nombreux témoins, en provenance de différents corps de police ont aussi été entendus.

J'accompagnais M^e Laurent Roy le 14 octobre dernier lorsque l'arbitre a déposé sa sentence pour la rendre officielle. Le succès obtenu a été rendu possible grâce au travail soutenu depuis 2010 de plusieurs personnes que nous nous devons de remercier.

Nous poursuivrons prochainement le deuxième volet de cet arbitrage: celui de l'équité salariale des superviseurs. La preuve est loin d'être complétée et il est possible que certains d'entre vous soient contactés pour ajouter leur témoignage à ceux déjà présentés. Nous vous tiendrons informés des développements.



Un trio pour vous servir

En 2011, la Fraternité a modifié sa structure pour que le vice-président aux Relations de travail soit secondé d'un directeur et d'un directeur adjoint. L'histoire a voulu que vous n'ayez pas profité longtemps de ce modèle. Mais voilà qu'un processus est en cours pour sélectionner un nouveau directeur adjoint aux relations de travail. Nous pourrons donc dès ce printemps œuvrer à trois. Par conséquent, je pourrai alors faire une répartition des responsabilités qui permettra un suivi optimisé.

De plus, nous amorcerons bientôt des négociations très importantes qui solliciteront beaucoup d'énergie et de temps. Cela me fera apprécier davantage l'arrivée d'une autre personne pour pallier à la tâche. Comme d'habitude, nous diffuserons la photo et les coordonnées de la personne qui aura été sélectionnée en tant qu'employé permanent. Cette personne sera à votre service dès son embauche.

De la restructuration au Service

En marge du plan quinquennal de suppression de postes d'Alain Marcoux, DG de la Ville, le Service prévoit restructurer certaines de ses unités, modules et services. Vous comprendrez que nous souhaitons votre collaboration afin de nous tenir bien informés. Vous nous aiderez ainsi à demeurer vigilants.

Les recrues, c'est l'affaire de tous !

En cette période de recrutement relativement intense, vous serez en contact avec beaucoup de recrues lors des prochains mois.

Je vous invite à vous impliquer dans leur intégration et dans leur acquisition de connaissances. Sensibilisez-les au respect du contrat de travail. Éveillez-les à l'importance de leur régime de retraite menacé par la loi.

Un proverbe sénégalais dit que ça prend tout un village pour élever un enfant. Et bien, il ne faut rien de moins que tout un poste pour bien démarrer la carrière d'une recrue.

Le cahier de demandes syndicales

Vous avez remarqué que vos délégués et moniteurs vous ont fait suivre le cahier de demandes pour les prochaines négociations de la convention collective. Cet outil est essentiel pour permettre au comité de négociations de faire les demandes qui reflètent le plus fidèlement possible ce que vous souhaitez améliorer dans vos conditions de travail.



Un message pour votre ami pharmacien...

De plus en plus, les bons pharmaciens acceptent de ne prendre leurs honoraires qu'une fois lorsque vous demandez vos médicaments pour plusieurs mois ! Ils contribuent ainsi à maintenir les coûts de votre assurance-médicaments au minimum.

Vérifiez ! Si les honoraires vous sont chargés trois fois pour un médicament que vous avez acheté pour trois mois, parlez-en à votre ami !

Une seule visite, une seule charge d'honoraires par médicament. C'est logique...

Économisez !

Achetez pour trois mois...

Vous n'avez qu'une seule franchise à payer lorsque vous achetez vos médicaments pour trois mois... Vous économisez ainsi 40 \$ par année pour un seul médicament, en plus de ne vous déplacer que quatre fois au lieu de 12...



Réagir promptement à un accident de travail

On attend parfois dire qu'après un accident grave, c'est dans l'heure suivante que tout se joue. Il y a certainement un parallèle à faire entre cette idée et la diligence que vous êtes invités à avoir si vous êtes victime d'un accident de travail !





Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres Yves Gendron

À la suite d'un accident de travail, les premières étapes sont d'une importance capitale. Ces étapes sont très bien détaillées dans la procédure « **Santé-Accident de travail** » (Pr. 449-3). En résumé, il s'agit de :

- > Rapporter IMMÉDIATEMENT tout accident de travail à son supérieur immédiat, qu'il y ait arrêt de travail ou non, et ce, avant de quitter son lieu de travail;
- > consulter un médecin IMMÉDIATEMENT après l'accident;
- > IMMÉDIATEMENT APRÈS UNE CONSULTATION MÉDICALE, remettre à son supérieur immédiat l'attestation médicale (CSST 1936) remplie par le médecin traitant.

Nous sommes là pour vous

Il arrive qu'à la suite d'un accident de travail, un membre craigne de devoir passer un laps de temps déraisonnable à attendre en clinique pour rencontrer un médecin et que, pour cette raison, il n'en voit aucun en temps opportun, ce qui est problématique.

Si vous êtes victime d'un accident de travail, vous pouvez appeler à la Fraternité afin que l'on vous réfère à un médecin qui vous prodiguera les soins et émettra les documents nécessaires à la suite des choses. Cela diminuera les chances qu'un problème se pose dans le processus de reconnaissance de votre accident de travail et de ses conséquences médicales.

Après une demande d'indemnisation à la CSST ayant essuyé un refus, les avocats de la Fraternité vous fourniront l'assistance nécessaire dans le processus de révision et de contestation devant les instances.

Projet pilote au PDQ 26

Les représentants paritaires (Jean-François Cimon et Christophe Desrosiers) ont reçu le mandat du Comité général de coordination SST de travailler sur un projet d'aménagement de la cloison d'un véhicule de patrouille pour faciliter l'utilisation du véhicule par de très grands policiers. Avec l'aide des cols bleus, un système de recul et de basculement a été intégré aux attelages de la cloison. Ainsi, celle-ci peut être plus éloignée des banquettes avant et laisser plus d'espace aux policiers lorsqu'il n'y a pas de transport de détenu. Le PDQ 26 a été ciblé pour mettre ce système à l'épreuve car plusieurs policiers y font plus de 6 pieds 4 pouces. Le véhicule 26-12 a été livré à la fin du mois de janvier et sera testé par les *grands utilisateurs*. Je vous tiendrai au courant des développements. Enfin, je tiens absolument à souligner l'excellent travail des deux représentants paritaires.



QU'EST-CE QU'UN ACCIDENT DU TRAVAIL?

Un accident du travail est un événement imprévu et soudain, attribuable à toute cause, survenant à une personne par le fait ou à l'occasion de son travail et qui entraîne pour elle une lésion professionnelle.

*Pour qu'il y ait accident du travail, il faut d'abord qu'il y ait un **fait accidentel**, c'est-à-dire un événement qui survient soudainement et qui se produit d'une manière imprévue. Un accident peut résulter de gestes faits en exécutant un travail, comme un effort soutenu et inhabituel ou même un geste qui pourrait être répréhensible, pour autant qu'il ne s'agisse pas d'une négligence grossière et volontaire de la part du travailleur.*

*L'événement peut se produire **par le fait du travail**: il est alors relié directement aux activités pour lesquelles le travailleur est employé et il survient alors qu'il exécute ses tâches.*

*L'événement peut aussi se produire **à l'occasion du travail**. Dans ce cas, le travailleur n'est peut-être pas en train de faire le travail qu'il exécute normalement, mais les activités qu'il exerce sont connexes à ce travail. C'est le lien d'autorité **qui unit l'employeur et le travailleur** qui est alors le critère déterminant: le travailleur doit, au moment de l'accident, se trouver sous le contrôle, la subordination ou la surveillance de l'employeur. Les circonstances de l'accident, le lieu et le moment où il survient sont également des critères qui sont considérés.*

*Enfin, pour qu'il y ait accident du travail, l'événement doit avoir entraîné une **lésion professionnelle**, c'est-à-dire une blessure ou une maladie. Il doit y avoir une relation de cause à effet entre l'accident et la lésion.*

Source: <http://www.csst.qc.ca/travailleurs/accident-du-travail-ou-maladie-professionnelle/Pages/qu-est-ce-qu-un-accident-du-travail.aspx>



Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie Pascal Poirier

Le cadeau empoisonné du gouvernement du Québec

Dans le cadre de mesures visant à atteindre un budget équilibré, le ministre des Finances du Québec a annoncé le 2 décembre dernier que l'effort demandé aux citoyens et aux familles était terminé et que c'était maintenant au tour des compagnies d'assurance et de services financiers de faire leur part.

Pour ce faire, la taxe payable par les sociétés d'assurance passe de 2 % à 3 % et s'applique à toutes les cotisations d'assurance qui portent sur la vie, la santé ou l'intégrité physique. Cela veut donc dire que tout les fonds d'assurance de la Fraternité sont touchés par cette taxe.

Encore une fois, le gouvernement essaie de nous faire croire que cette petite augmentation de taxe n'aura aucun effet sur nous alors que c'est totalement faux !

Par exemple, pour l'assurance maladie, cela représente une augmentation des coûts de 10 000\$ par mois, et ce, dès maintenant. Pour les autres fonds (dentaire, vie et voyage) nous devons rencontrer les gens de SSQ sous peu pour connaître l'impact qu'aura l'augmentation de la taxe sur chacun des fonds assurés avec eux.

Au moment d'écrire ces lignes, nous ne sommes pas encore en mesure de vous dire de quelle hauteur seront les augmentations de prime. Cependant, comme nous visons l'équilibre de nos fonds d'assurances pour garder les primes les moins chères possible, cette ponction gouvernementale ne peut qu'avoir des effets négatifs.

L'équipe des assurances et la Fraternité feront le maximum pour minimiser l'impact de cette taxe. Encore une fois, par des moyens détournés, on vient piger dans nos poches.

Merci aux libéraux pour cet autre cadeau !

RAPPEL

Les brochures électroniques sont disponibles autant pour les actifs que les retraités. N'hésitez pas à les consulter sur le site intranet des assurances.

Importantes victoires syndicales à la Cour suprême

Au cours du mois de janvier 2015, le plus haut tribunal du pays a rendu trois décisions faisant évoluer le droit d'une manière favorable aux syndicats. Trois importantes victoires du mouvement syndical qui scellent le sort de la liberté d'association garantie par l'article 2 d) de la Charte canadienne des droits et libertés.

Principes reconnus par ces jugements

- > La suppression du droit de grève constitue une entrave substantielle à la liberté d'association (ce qui ne remet pas en question l'interdiction par la loi de faire la grève pour les policiers en autant que soit prévu, en contrepartie, l'accès à l'arbitrage pour le règlement des conflits de travail).
- > La suppression du droit de négocier collectivement constitue une entrave substantielle à la liberté d'association.
- > Le défaut d'un régime de relations du travail de permettre la réalisation des objectifs collectifs relatifs aux conditions de travail constitue une entrave substantielle à la liberté d'association.

Analyse et conséquences des jugements rendus

Les gouvernements provinciaux et fédéral, tous partis politiques confondus, ont adopté au cours des trente dernières années des lois régressives dans le domaine des relations du travail. Ils ont ainsi attaqué la capacité des syndicats de réaliser les objectifs que les travailleurs leur avaient fixés, réduisant leur pouvoir d'achat et les empêchant d'améliorer leurs conditions de travail.

Mais voilà que la Cour suprême du Canada, dans un virage important amorcé en 2007 avec l'arrêt *Health Services* (2 RCS 391), puis suivi en 2011 dans l'arrêt *Fraser* (CSC 20), accélère la cadence en stoppant, à trois reprises en moins d'un mois, les initiatives gouvernementales dans une trilogie qui ne manquera pas de produire ses effets au cours des prochaines années.

Tout cela avait cependant bien mal débuté. En 1987, la Cour suprême avait statué à la majorité, dans le *Renvoi relatif à la Public Service Employee Relations Act (Alb)*, que la liberté d'association ne protégeait ni le droit de négocier collectivement, ni le droit de faire la grève.



M^e Laurent Roy, Trudel Nadeau avocats

Il aura fallu attendre 20 ans pour qu'en 2007, dans l'affaire *Health Services*, la Cour révise sa position et statue que la liberté d'association ne pouvait pas être dissociée du droit de négocier collectivement. Le droit relié à la négociation collective se trouvait donc constitutionnalisé pour la première fois depuis l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, en 1982.

Le jugement rendu dans *Health Services* est historique. Il a été jugé que le droit de s'associer qui est garanti aux travailleurs n'avait aucun sens et ne pouvait produire ses effets si le droit de s'associer n'était pas lié à la réalisation de leurs objectifs communs, ce qui ne pouvait être réalisé que dans le cadre d'une négociation collective. C'était un pas énorme qui ne pouvait en rester là.

Le nouveau pas arriva quelques années plus tard, en 2011, avec l'arrêt *Fraser*. La Cour suprême statue alors qu'un processus de négociation véritable doit, à tout le moins, englober le droit des salariés de se regrouper en vue de poursuivre des objectifs liés au travail, de faire des représentations collectives à l'employeur et de les voir prises en compte de bonne foi. Cela comprend l'accès à une voie de recours advenant que l'employeur ne négocie pas de bonne foi.

Quatre ans plus tard, en janvier 2015, un mois qui passera sans doute à l'histoire, la Cour suprême du Canada rend trois décisions élargissant ou confirmant la portée du droit d'association garanti en vertu de l'article 2 d) de la Charte canadienne des droits et libertés.

Dans la première d'entre elles, rendue le 16 janvier 2015, l'affaire *Association de la police montée de l'Ontario*, la Cour statue qu'il ne suffit pas que les employés aient le droit de se regrouper. Encore faut-il que le régime des relations de travail en vigueur ne prive pas les employés de cette liberté de choix en leur imposant un programme qui ne leur permet pas de définir et de faire valoir leurs préoccupations professionnelles à l'abri de l'influence de l'employeur. Telle est la portée de l'article 2 d) qui garantit la liberté d'association.

Deuxième décision favorable : le 29 janvier 2015, la Cour suprême accueille l'appel logé par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), annule le jugement de la Cour d'appel du Québec et lui retourne l'affaire afin que celle-ci statue à nouveau sur la validité de la loi en cause en prenant en compte cette fois les principes reconnus dans l'arrêt *Association de la police montée de l'Ontario*. Dans cette affaire, le syndicat contestait la validité d'une loi qui modifiait les conditions de travail obtenues dans le cadre de la négociation ayant mené à la conclusion de la convention collective.

Troisième décision favorable : le 30 janvier 2015, dans un jugement rendu à cinq juges contre deux, la Cour suprême du Canada fait volte-face, révisé entièrement la position qu'elle avait adoptée en 1987 et reconnaît cette fois, que le droit de grève fait partie, au même titre que le droit de négocier collectivement, du droit d'association garanti en vertu de l'article 2 d) de la Charte canadienne des droits et libertés.

Lorsque le législateur limite le droit de grève d'une manière qui entrave substantiellement un processus véritable de négociation collective, il doit alors le remplacer par l'un ou l'autre des mécanismes véritables de règlement des différends couramment employés en relations de travail. La loi qui prévoit un tel mécanisme de rechange voit alors sa justification accrue au regard de l'article premier de la charte.

Les lois canadiennes qui suppriment le droit de grève des pompiers et des policiers – dont le caractère essentiel des fonctions est indéniable – prévoient toujours, en contrepartie, l'accès à l'arbitrage pour le règlement des conflits de travail.

Un tel mécanisme sert de soupape de sûreté et empêche l'accumulation dangereuse de tensions non résolues dans les relations de travail.

En conclusion

- > Les jugements rendus ne modifient pas le régime des relations du travail établi dans le Code du travail à l'égard des policiers.
- > Les jugements rendus sont néanmoins importants parce qu'ils lancent au gouvernement du Québec le message que toute tentative visant à imposer par la législation les conditions de travail des policiers doit se justifier dans le cadre d'une société libre et démocratique; le cas échéant, les moyens retenus par le gouvernement pour limiter la liberté d'association ne doivent pas aller au-delà de ce qui est nécessaire.
- > Une loi qui aurait pour effet de geler le salaire des policiers ou le salaire des employés de la fonction publique pourrait donc être jugée inconstitutionnelle si elle ne comportait aucun mécanisme de remplacement du différend en cas d'impasse dans les négociations.
- > Dans la même veine et à plus forte raison, le **projet de loi 3** (Lois du Québec 2014, chap. 15) sur les régimes de retraite des employés municipaux, qui soustrait du droit de négocier collectivement des pans importants d'un régime de retraite (partage de la cotisation, clause d'indexation automatique, partage du déficit passé et futur, montant maximum de la cotisation, etc.) **pourrait être jugé inconstitutionnel**.

LE CLUB

DE CHASSE ET PÊCHE DES POLICIERS ET POLICIERES DE MONTRÉAL

Pour vos activités de pêche, de chasse et de plein air
nous aimerions vous accueillir !

DATES IMPORTANTES

21 avril 2015 à 19 h :
assemblée de la ZEC La Croche

28 avril 2015 à 19 h :
assemblée du Club de chasse et pêche
Les deux assemblées ont lieu à la Fraternité

NOUS CHERCHONS DE NOUVEAUX MEMBRES : 20 PLACES DISPONIBLES !

Pour informations, venez à l'assemblée 28 avril ou téléphonez au 514 757-1891

Pour réserver, téléphonez
du lundi au vendredi entre 8 h et 17 h
au 1 819 523-4016 et laissez un message.
Nous communiquerons avec vous !
ccpppm@hotmail.com

Joignez-vous à nous, nous préservons un joyau !

Visitez-nous sur : ccpppm.wordpress.com



Caisse Desjardins des
policiers et policières

Le Régime enregistré d'épargne-études Desjardins : une foule d'avantages concurrentiels !

- Aucuns frais d'adhésion ;
- Absence de pénalité en cas de retrait total ou partiel ;
- Des subventions gouvernementales pouvant s'élever jusqu'à 750 \$ par année ;
- La flexibilité et la facilité d'obtenir les versements, le moment venu .

Pour en savoir plus, contactez votre conseiller !



Votre Caisse vous offre un premier dépôt de 100 \$ à l'ouverture d'un REEE Desjardins !*

** Sujet à certaines conditions*



C'est bientôt le grand jour !

DATE LIMITE POUR COTISER À VOTRE REER : 2 MARS

- Optimisez votre cotisation grâce à vos Bonidollars ;
- Contribuez facilement à l'aide de l'épargne par versements, évitez ainsi d'avoir à contracter un prêt annuellement ;
- Votre cotisation REER est complétée ? Épargnez à l'abri de l'impôt avec le CÉLI.

Votre conseiller vous proposera une offre personnalisée et unique, selon votre réalité et vos besoins.

Un nouveau membre honoraire !

FÉLICITATIONS À M. RICHARD NARDOZZA !



Le 12 décembre dernier, le conseil d'administration a porté M. Richard Nardozza au titre de membre honoraire. Ce titre vient souligner ses 12 années d'engagement au sein

du conseil d'administration de la Caisse. En plus d'avoir occupé le poste de président lors de sa dernière année au conseil d'administration, M. Nardozza a siégé sur plusieurs comités Desjardins et a fait rayonner la Caisse à travers le Mouvement Desjardins.

Merci pour votre appartenance !

Programme Jeune dirigeant stagiaire



La Caisse renouvelle sa participation au Programme Jeune dirigeant stagiaire afin de préparer la relève de ses dirigeants, d'améliorer la représentativité des jeunes parmi ses dirigeants et de

bonifier son offre de services envers les jeunes.

Notre nouvelle jeune dirigeante stagiaire pour l'année 2015, Katerine Bélanger, policière au Service de police de la Ville de Montréal, relèvera ce défi !

Bienvenue à M^{me} Bélanger !

Vous avez des commentaires au sujet de l'offre de services à la clientèle jeunesse ?

Écrivez-lui : katerine.belanger@caisse-police.com



*Caisse Desjardins des
policiers et policières*

NOTRE DISTINCTION COOPÉRATIVE...

La CDPD : partenaire de vos activités !

Défi 911



C'est sous un superbe soleil que de nombreux cyclistes et coureurs se sont rejoints sur le circuit Gilles-Villeneuve. Tous sur place dans un seul but : huit heures de vélo ou de course à pied afin d'amasser des fonds pour le Club des petits déjeuners du Québec. La Caisse, fière partenaire de l'événement depuis ses tout débuts, était sur place au départ officiel pour encourager tous les participants. Félicitations aux organisateurs pour ce succès retentissant !

La journée Fèves au lard



Nous avons offert notre support lors de la traditionnelle journée Fèves au lard au profit de nombreux organismes communautaires de la Grande région de Montréal. Merci aux généreux bénévoles qui ont prêté main forte à cette belle initiative !

Collecte de sang automnale



Nous étions présents lors de la collecte de sang automnale de la FPPM. Six de nos collègues ont fait un don ainsi que notre directeur général, M. Normand Prévost. Ce dernier en a profité pour faire tirer un casque d'écoute sans fil Sennheiser parmi tous les donateurs de la journée. Merci à tous !



ÉCRIVEZ-NOUS : INFO@CAISSE-POLICE.COM

Participez à notre consultation !

En 2015, de nouveaux avantages s'ajouteront à l'Offre de services Appartenance.

En prévision de ces ajouts, nous aimerions entendre vos idées et suggestions pour rehausser cette offre de services qui se veut, d'abord et avant tout, à l'écoute de vos besoins.

Que pourrions-nous y ajouter, en guise de produits ou de services permettant d'une part de tirer profit de la force du groupe et, d'autre part, de reconnaître l'appartenance ou la fidélité des membres ?

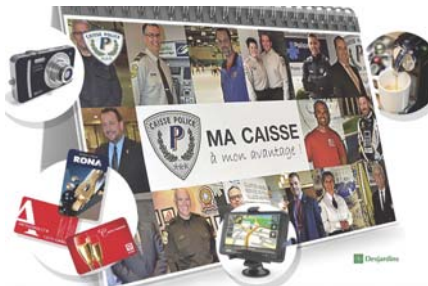
Calendrier chanceux 2015

Votre Caisse vous offre une autre année chanceuse !

Participez au concours Calendrier chanceux en vous rendant sur le site web de la Caisse : www.caisse-police.com/calendrierchanceux

Courez la chance de remporter un prix d'une valeur de 150 \$.
Les tirages ont lieu le premier lundi ouvrable de chaque mois !

Bonne chance !



*Caisse Desjardins des
policiers et policières*

www.caisse-police.com pour mieux vous informer !

SIÈGE SOCIAL

460, rue Gilford, Montréal (Québec) H2J 1N3
téléphone : 514 VIP-1004 (847)
sans frais : 1 877-VIP-1004 (847)
télécopieur : 514 487-1004

CENTRES DE SERVICES

Couronne Sud
Couronne Nord
Sûreté du Québec – Montréal
Québec
Centre de services conseil ENPQ



Association athlétique et sportive

Sylvain Bois, président

Site Internet de l'Association athlétique et sportive

Je sollicite votre participation
pour la réussite de votre association
athlétique et sportive !

Inscrivez-vous gratuitement sur le site Internet !

Je pourrai ainsi communiquer avec vous
plus facilement lors de l'organisation de
nos événements ! Le site a été créé pour
que l'ensemble des policiers et policières
de Montréal ainsi que nos nombreux
retraités puissent être bien informés des
activités sportives passées et à venir.

www.sportsfrat.ca

INSCRIPTION GÉNÉRALE

Tournoi de hockey 2014

Du 7 au 9 novembre dernier se déroulait la 19^e édition du Tournoi de hockey de la Fraternité. Plus de 40 équipes de 5 classes se sont disputées les bannières de champions et de finalistes de notre tournoi!

DANS LA CLASSE DES 34 ANS ET PLUS, LES CHAMPIONS ET FINALISTES DE LA PRÉSENTE ÉDITION SONT :



*Champions: Pompiers de Montréal
Capitaine: Ghislain Madore*



*Finalistes: Service de police Sherbrooke
Capitaine: Samuel Ducharme*

DANS LA CLASSE B, LES CHAMPIONS ET FINALISTES DE LA PRÉSENTE ÉDITION SONT :



*Champions: Ste-Thérèse de Blainville (RIPTB)
Capitaine: Anthony Sydore*



*Finalistes: Terrebonne
Capitaine: Mathieu Lauzon*

DANS LA CLASSE C, LES CHAMPIONS ET FINALISTES DE LA PRÉSENTE ÉDITION SONT :



Champions: SQ Vaudreuil Ouest, capitaine Pierre-Luc Miousse



Finalistes: Service de police de Laval, capitaine Robert Deblois

DANS LA CLASSE FÉMININE, LES CHAMPIONNES ET FINALISTES DE LA PRÉSENTE ÉDITION SONT :



Championnes: Les Troopers, capitaine: Marie-Hélène De Blois



Finalistes: Les Cassées, capitaine: Myriam Desmarais

DANS LA CLASSE MONTRÉAL, LES CHAMPIONS ET FINALISTES DE LA PRÉSENTE ÉDITION SONT :



Champions: PDQ 35, capitaine Éric Veilleux



Finalistes: PDQ 39, capitaine Bruno Laporte

NOS BÉNÉVOLES



ARÉNA ST-MICHEL

*Directeur: Serge Lauzon
 Registraires: Marie-Josée Saint-Amour, Lynda Beauregard
 Responsables des équipes: Pierre Juteau, Alain Bernier, Jean-Jacques Deslongchamps
 Statistiques: Guy Rodrigue
 Président: Sylvain Bois
 Absents sur la photo: Samuel Lauzon, Camille Fournier, Maurice Lepage.*



ARÉNA HOWIE MORENZ

*Directeur: François Robillard
 Registraire: Josée Lebeau
 Responsable des équipes: François Poitevin*

Photo de gauche, les taquineries de notre ami Jean-Jacques avec Guy Rodrigue.

NOUVEAUTÉ LORS DE LA PRÉSENTE ÉDITION

Plus de 50 interventions ont été prodiguées lors des parties! L'équipe de Julie était présente à chacune des parties pour prodiguer des traitements ou faire des bandages thérapeutiques aux joueurs.



Thérapeute sportif: JAB Julie A. Bertrand



TIRAGE

Gagnants des deux mini-ipad parmi tous les organisateurs d'équipes de la présente édition



Cynthia Gasse, équipe des Démons



Olivier Lettre, équipe de Trois Rivières (classe B)

NOS PARTENAIRES:

La Caisse Desjardins
 des policiers et policières
 La Fraternité des policiers
 et policières de Montréal
 Coors Light
 R.M Hébert, graphisme et impression
 Publications Sports site Internet

WPFG FAIRFAX 2015

**Les jeux se tiendront
du 25 juin au 5 juillet**

WWW.FAIRFAX2015.COM



Nous sommes en active préparation pour les jeux mondiaux des policiers et pompiers 2015. L'Association athlétique et sportive a déjà les démos pour les vêtements des Jeux (tracksuit, bermuda, t-shirt, short, sac-à-dos). Le prix est de 50 \$ par athlète, pour une valeur de 200 \$.

Nous devons connaître le nombre d'athlètes qui désireront se prévaloir des vêtements et qui seront présents aux essayages. Le nombre d'athlètes inscrits déterminera le prix pour les vêtements que nous porterons fièrement lors de la cérémonie d'ouverture! Les essayages auront lieu les 10, 13, 17 et 20 mars.

CHANDAILS WPFG 2015

*En prévision des WPFG 2015,
l'Association athlétique et
sportive vous aidera à
financer votre participation.
Nous avons des chandails
à vendre et les profits vous
reviendront en totalité!*

*Pour plus d'information,
communiquez avec:*

Sylvain Bois

514 527-8305

sylvainb@fppm.qc.ca

Site Internet de l'Association
athlétique et sportive de la FPPM

.....
www.sportsfrat.ca
.....

*Surtout, n'hésitez pas à vous inscrire sur
notre site, à l'onglet « Inscription générale ».*

*Le site a été créé dans le but d'informer
les policiers actifs et retraités des activités
passées et à venir!*

Joueurs et joueuses de balle donnée recherchés

Nous sommes à la recherche de joueurs et de joueuses de balle donnée pour compléter une équipe mixte pour les jeux de Fairfax. Si vous avez un intérêt, communiquez avec moi par courriel ou par téléphone.

Si vous voulez faire partie d'une équipe ou êtes organisateur et que vous avez besoin de joueurs, n'hésitez pas à communiquer avec moi!

Sylvain Bois
514 527-8305
sylvainb@fppm.qc.ca

TOURNOI DE BALLE DONNÉE

Les tournois AMICAUX de balle donnée auront lieu :

> Les 25 et 28 mai et les 1er et 4 juin 2015

Chacune des journées est un tournoi.

Nous acceptons 4 équipes par jour et elles se disputeront 3 parties chacune. L'équipe ayant la meilleure fiche sera déclarée vainqueur!

Inscrivez-vous via votre Association athlétique et sportive :

514 527-8305
sylvainb@fppm.qc.ca

Le bulletin d'inscription est aussi disponible sur le site www.sportsfrat.ca

COUPON D'INSCRIPTION À LA BALLE DONNÉE - à détacher

Nom :

Prénom :

Poste/section :

Tél. dom. : Cell. :

Courriel personnel :

Date choisie : ☐ 25 mai ☐ 28 mai ☐ 1^{er} juin ☐ 4 juin

La Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal

Ce n'est pas que des chansons, c'est aussi l'harmonie des choristes !

Texte de Josette Gagnier



De gauche à droite : Josette Gagné, Ginette Leduc, Solange Noël, Gilles Cournoyer, Pierre Carrier, Claudine Paradis, Christiane Malenfant, Nicole Plamondon, Pierre Vallières et Gilles Greffe.

Au mois d'août dernier, policières et policiers retraités, des membres de la Symphonie vocale et leurs conjoints(es) ont fait le tour du Lac St-Jean à vélo. Nous avons pédalé pendant deux jours et demi et avons cumulé 256 km. La météo n'était pas toujours de notre côté mais nous avons réussi notre *défi vélo* ! Cette cause humanitaire était très mobilisatrice ! Le but était d'amasser des fonds afin de



poursuivre des travaux à l'orphelinat Emmanuel, en Haïti, soit la construction d'une clôture pour la protection des enfants qui y habitent. Cette cause est parrainée par l'Association Fraternité Haïti des Trois-Lacs dont Christiane Malenfant (sergente-détective retraitée) fait partie. Elle organise différents événements au cours de l'année et se rend régulièrement en Haïti pour voir à la bonne marche des travaux.



Jean-Marc Cimon, président



L'équipe accompagnée des représentants de la Caisse Desjardins des policiers et policières, Olivier Lapointe et Marc Bédard.

Nous avons donc pu amasser la somme de 3951\$ lors de cette tournée en vélo. La réussite de cet événement est due à l'action de certains choristes ainsi qu'aux généreux dons monétaires de leurs collègues. Nous tenons aussi à souligner l'excellente participation de la Caisse Desjardins des policiers et policières de Montréal, de Vélo 2000, sans oublier parents et amis qui nous ont apporté leur soutien, non seulement financier mais aussi par leurs encouragements. Il est à noter que ce projet est une première édition qui fût un franc succès. Nous comptons organiser la deuxième édition l'an prochain.

Être membre de la **SYMPHONIE VOCALE DE LA FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL**, c'est faire partie d'un groupe qui fait une différence par ses chansons et ses actions. Quel plaisir et quel honneur que d'être membre de cette CHORALE! ***Si le cœur vous en dit, joignez-vous à nous, il y a de la place pour vous.***

Jean Béliveau : un grand homme

Le 15 mars 1996, la Symphonie vocale était invitée à l'ouverture du nouveau Centre Molson pour y chanter *Halte-là les Canadiens sont là!* Nos choristes y avaient rencontré un homme absolument exceptionnel : Jean Béliveau ! Sans hésiter, il s'était joint à nous pour la prise de photo. Quel ambassadeur !



De gauche à droite : Jean-Guy Blanchette, Marcel Chaumont, André Robinson, Pierre Goyette et Jean Béliveau



De gauche à droite, les filles : Chantal Rivard, Martine Laurier, Isabelle Carrier, Franceline Robinson et Dorothea Kessler; les gars : Marcel Chaumont, Clément Mockle, Claude St-Pierre et Jean-Guy Blanchette

Saviez-vous que



C'est en **MARS 1875**, à l'âge de 17 ans, qu'Olivier Campeau s' enrôle dans la force constabulaire (comme on le disait jadis) de la Cité de Montréal. Il sera promu lieutenant en 1886 (*chargé de relève*). Il passe ensuite à la Sûreté (*Enquêtes criminelles*) en juin 1888 et sera promu sergent-détective en décembre 1896, alors que le nouveau chef Carpentier, le choisit comme son assistant immédiat. **EN MARS 1902**, il retourne à la Gendarmerie au poste d'assistant-surintendant. Il est finalement promu surintendant en remplacement de David Legault en décembre 1904. Il quittera le Département (comme on le disait jadis) en 1918, après presque 43 années de services.

En **1912**, l'État-major du SPM, qui compte alors près de 600 policiers, est formé comme suit :

- > Surintendant(Chef)
Olivier Campeau
- > Assistant-surintendant
J.E.Hébert

- > Quatre inspecteurs aux opérations, soit : inspecteur à la Moralité, deux autres inspecteurs affectés à la supervision des divisions « Est » et « Ouest » et le dernier responsable du système de patrouille.
- > En support, trois officiers additionnels se partagent les tâches dites « administratives », à savoir : le quartier-maître (*Uniformes et équipements*), le secrétaire du Département de la police, ainsi qu'un dernier officier, l'instructeur militaire J. T. Landriault, responsable des nouvelles recrues.
- > Le bureau de la Sûreté est toujours sous la responsabilité du chef détective Solas H. Carpentier. L'année suivante, à la suite de son départ, le surintendant Campeau en profite pour modifier son organigramme et le nouveau chef de la Sûreté devient un assistant-surintendant.



EN 1914, le salaire annuel du policier 1^e classe est de 1 000\$. Suite à la déclaration de la guerre, le 1^{er} août 1914, l'enrôlement des

employés des divers services de la Ville s'amorce lentement. Au 29 août 1914, seulement 38 employés dont 8 constables, s'étaient enrôlés comme volontaires. Ces derniers bénéficieront du plein salaire toute la durée de leur engagement. Pour ce qui est des autres employés qui s'enrôleront par la suite, on en décompte 176, dont 24 constables au 31 décembre 1914.



EN 1915, la tâche des préposés à la circulation sera facilitée par l'installation des premières enseignes routières.

Le Département de police, ayant été chargé de la surveillance des excès de vitesse, affecte de deux à quatre constables au contrôle de la vitesse des automobiles et ce, à l'aide d'un chronomètre!



Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal

EN 1917, le nouveau Règlement 625, établissant l'échelle des pensions à la Ville de Montréal, change la donne et établit qu'un employé ayant atteint 35 années de service ou plus et qui décide de quitter, aura droit à une pension égale à la moitié du salaire final en calculant la pension sur les dix dernières années et ce, contrairement au Règlement de 1913.

Pour les policiers, cela n'inclut pas la rente de l'ABRPM.

C'EST EN 1918 qu'aura lieu la première grève policière canadienne alors que 40 policiers de Saint-Jean au Nouveau-Brunswick débrayent en vue de faire reconnaître leur affiliation à la Fédération américaine du travail.

Durant **1918 ET 1919**, alors que le Canada et les É.U. se trouvent dans une période d'économie de guerre, les grandes centrales syndicales nord-américaines s'efforcent de recruter de nouveaux membres au sein des groupes d'employés municipaux. C'est en 1918 que les policiers de Montréal forment leur première union ouvrière sous le nom d'Union ouvrière fédérale des policiers, local 62 (U.O.F.P.).

C'est en **AVRIL 1921** que le colonel F.M.Gaudet, un ancien militaire nommé en 1920 comme directeur du Service de sécurité Publique, décide d'apporter certains changements au Bureau des détectives en les divisant en groupe de 10 à 12 hommes et en formant des équipes spécialisées pour les meurtres, les vols à main armée (vols qualifiés) et les autres délits d'importance (crimes majeurs).

De plus, la coordination du travail d'enquête effectué dans les districts par les constables spéciaux est confiée à la Sûreté.

*Sources/références: Jean Turmel, 1909 -1971
- Marcel Sarrazin, Le rôle et l'efficacité de la police - ABR Le comité Raynault approuve l'ABRPM - , notes de Maîtrise universitaire.*

CLIN D'ŒIL AU SERVICE DE POLICE DE MONTRÉAL EN 1948



> Le SPM était sous la direction de M. Albert Langlois et comptait 1 687 policiers et policières, tout grade confondu, dont 1 215 constables (*incluant 20 femmes polices comme on les appelait jadis*) ainsi que 100 employés civils dont deux médecins,

cinq « garde-malades » *comme on le disait alors*, cinq matrones ainsi qu'une cinquantaine de commis.

> Il y avait quatre divisions, Nord, Sud, Est et Ouest, où travaillaient 724 constables, 63 sergents, 73 lieutenants, 17 capitaines, quatre inspecteurs ainsi que quatre assistants-inspecteurs.

En moyenne, ces divisions étaient patrouillées par 27 radios-patrouilles (*autos-patrouilles*) opérées par 237 constables et 10 sergents.

Cette année-là, ils ont répondu à 143 510 appels ainsi que 7 439 interventions « en patrouillant », et ont procédé à 8 876 arrestations.

> Le Bureau de la circulation comptait 266 constables, 22 sergents, 14 lieutenants, trois capitaines, un inspecteur ainsi qu'un assistant-inspecteur pour un total de 307 policiers.

> À la Sûreté (*Enquêtes criminelles*), il y avait 203 sergents-détectives, 12 lieutenants-détectives, neuf capitaines-détectives, trois assistants-inspecteurs, un inspecteur-détective et un assistant-directeur. Il y avait aussi 16 constables pour un effectif total de 246.

> Le parc automobile du SPM comptait 244 autos ainsi que 46 motos.

Jean-Marc De Nobile, Communicateur – Musée de la Police de Montréal

Statistiques criminelles pour 1948

Commis par	Auteurs			
	Homme	Garçon	Femme	Fillette
Homicides	6			
Homicides involontaires	10	1	1	
Vols à main armée (vols qualifiés)	80	1	4	
Introductions par effraction	448	100	6	1

Il est intéressant de noter qu'en 1948 les postes de police ont accordé 11 528 demandes de protection (hébergement/nuitée) formulées par des « sans-abris », une augmentation de plus de 3 000 par rapport aux cinq dernières années!

LE 30 AOÛT 1965, le SPM émettait la procédure spécifique 65-S-29 afin d'informer le personnel de la création de la « Section vols à la tire » afin de mieux connaître l'étendue du phénomène des « tire-laines » (pickpockets). Cette nouvelle section était alors dirigée par le s/d Richard Salberg.

Tous les rapports de plaintes rédigés sur formulaire F-47 devaient être transmis à cette nouvelle section pour analyse/M.O. et enquête.



LE 30 MARS 1966, le SPM émettait la procédure spéciale 66-S-7 « Liste des publications censurées », un périodique provenant du Bureau de censure. Cette liste cumulative des publications interdites servait aux policiers et policières affectés à la vérification des commerces vendant des journaux et revues ainsi qu'aux sections Moralités.

LE 3 MARS 1967, le SPM émettait la procédure spéciale 67-S-7 annonçant des modifications aux formulaires F-47 Plainte générale (formulaire vert) et au formulaire F-404 Rapport d'incident (formulaire blanc), ce dernier servant à faire part de tout incident ou événement d'intérêt policier autre qu'une plainte, accident de circulation ou événement pour lequel une formule spécifique était prévue.

À noter que c'est le district concerné par la plainte ou l'incident qui émettait le numéro séquentiel de l'événement.

Exemple de plainte criminelle, # séquentiel: P 67-10-032 (Plainte, suivi de l'année donc 1967 et le # séquentiel provenant du registre de plainte).

Exemple d'incident: I 67-18-014 (Incident, suivi de l'année et # séquentiel provenant du registre d'Incident.).

**Sources et références: Cahier des procédures spécifiques SPM 1965/1967.*

Société du musée de la police



Jean-Marc De Nobile, Communicateur – Musée de la Police de Montréal



En **AVRIL 1973**, 1 900 policiers étaient inscrits aux « cours de sciences policières ». Ce programme comprenait 750 heures de cours spécialisés touchant différents sujets : culture générale, criminologie, les techniques policières, le droit pénal, l'administration et les sciences sociales.

**Le cours était dispensé gratuitement aux policiers.*



Aussi en **AVRIL 1973**, apparaissait un article dans la « Revue des agents de police » de la Fraternité des policiers de Montréal concernant la graduation de 129 policiers du 2e contingent du SPCUM à la suite de la réussite d'un programme de formation des recrues réparti de la façon suivante :

- > 12 semaines d'enseignement théorique ;

- > 24 semaines de stage pratique dans divers fonctions et postes du SPCUM ;
- > 7 semaines de formation théorique spécialisée.

**L'école de Formation était alors située aux 3030 rue Viau à Montréal. (À la fin de 1974, cet édifice est devenu partie intégrante du Centre Claude-Charbonneau pour être utilisé pour les Jeux Olympiques d'été de Montréal en 1976.)*

C'est l'agent René Lagacé, matricule 1657, qui a reçu une plaque de la part du président de la Fraternité des policiers de Montréal, M. Guy Maril, pour la grande motivation qu'il a su appliquer au sein de son contingent.

**Sources et références : Revue des agents de police de la Fraternité des policiers de Montréal – Avril 1973.*

INFORMATION SUR LE MUSÉE

Le musée est situé au quartier général du SPVM, 1441, Saint-Urbain à Montréal et est accessible sur demande les mardis et jeudis entre 9 h et 14 h 40.

Pour une visite guidée ou pour de l'information, composez le **514 280-2043**.

Si nous sommes absents, veuillez laisser un message sur le répondeur. Vous pouvez également nous rejoindre par courriel à l'adresse : **musée.police@spvm.qc.ca**.

N'oubliez pas de nous contacter si vous avez de vieilles pièces d'uniforme dont vous voulez vous départir.

CONCEPTION ET TEXTE :

Jean-Marc De Nobile,
Responsable des communications
Avec la précieuse collaboration de :
Gilles Landriault,
directeur de l'imagerie
Louise Côté, conservatrice
Robert Côté, conseiller.

« À la rencontre du Vivant présent dans ses églises domestiques »

Jean-Paul II nous a beaucoup sensibilisés à la richesse et à la dynamique de l'église domestique. Cette appellation demeure peut-être pour vous un mystère : c'est une façon spirituelle de nommer la famille chrétienne.

Depuis 2002, je suis en lien à travers les préparations de Première Communion et Confirmation avec un nombre important de familles de policiers et policières. Elles m'ouvrent leur porte pour que je les accompagne dans cette préparation au sacrement d'Initiation. Elles me partagent ce qu'elles vivent, leurs questions, leurs joies et, souvent aussi, leurs difficultés.

Faire route vers la communion avec Jésus n'est pas d'abord une abstraction mais une réalité bien concrète. Il habite nos cœurs. Donc, se préparer à le rencontrer non pas d'abord à l'extérieur de nous mais au-dedans de nous indique que le parcours nous engage à passer du dehors au-dedans.

Je ne sais pas si vous êtes conscients que l'esprit du monde actuel nous centre sur le dehors et qu'il y a beaucoup d'obstacles pour parvenir à se vivre à partir du cœur. Pour n'en citer que quelques-uns : l'envahissement du monde médiatique, électronique, la nécessité d'être productifs, performants, toute la dimension de gratuité de plus en plus étrangère à nos générations.

Notre société nous autorise plutôt à être des robots que des humains. Tel que nous pouvons le vérifier dans les bandes dessinées, les films et toute une panoplie de propositions cinématographiques. Nous sommes de plus en plus suspectés d'abus si l'on ne se conforme pas à la loi qui impose de toujours justifier notre droit à l'existence.

Se préparer à la Première Communion, c'est entrer dans un processus de révélation et d'humanisation qui autorise la relation et le développement de la conscience de soi d'abord comme sujet et non comme objet. C'est poser la primauté de l'être comme sacré. Et relativiser tous les autres absolus qui viendraient nier ce qui est fondamental.

Et tout cela s'accomplit d'abord dans ce milieu qu'est la famille où personne n'a acheté l'autre et où l'ensemble se retrouve en lien à cause de l'élection désirée de deux conjoints qui se sont choisis et qui ont voulu mettre leur amour au service de leur croissance et de d'autres, que sont leurs enfants.



Pierre Desroches, conseiller moral, FPPM

Je me réjouis d'être au service de ce grand mystère. Je rends grâce de l'ouverture des familles qui m'invitent à être avec elles dans le plus grand service que des hommes et des femmes peuvent accomplir pour l'humanité. Je rends grâce également pour les partenaires et particulièrement pour madame Denise Janelle qui depuis treize ans accepte de mettre ses dons au service de cette mission qui serait impossible sans l'être-église que nous formons dans notre communion au Christ pasteur. Je rends grâce également pour la paroisse Saint-Pierre-Claver qui favorise à la fois les lieux et les espaces pour que l'on puisse se rassembler et célébrer.

En terminant, je vous annonce que se prépare un autre défi que vivent des églises domestiques. Un lieu de rencontre et un temps de partage pour de jeunes veuves qui souhaitent partager les défis auxquels elles sont maintenant confrontées et je serai heureux de me faire présent pour les écouter.

Pierre Desroches, conseiller moral

Avis : cette chronique n'engage que son auteur

De vive mémoire



Barbagallo, Alain

Inspecteur-chef
Embauché le 26 février 1973
Retraité le 2 décembre 2003
Décédé le 13 novembre 2014
à l'âge de 63 ans



Cadieux, Claude

Agent
Embauché le 15 octobre 1951
Retraité le 18 février 1984
Décédé le 13 janvier 2015
à l'âge de 84 ans



Bouvier, Claude

Sergent-détective
Embauché le 25 mai 1955
Retraité le 5 mars 1985
Décédé le 15 décembre 2014
à l'âge de 82 ans



Campeau, Raymond

Sergent-détective
Embauché le 15 avril 1963
Retraité le 20 août 1994
Décédé le 9 octobre 2014
à l'âge de 73 ans



Brosseau, Robert

Lieutenant-détective
Embauché le 4 mai 1959
Retraité le 6 mai 1989
Décédé le 15 décembre 2014
à l'âge de 75 ans



Champagne, Jacques

Agent
Embauché le 7 juillet 1952
Retraité le 13 janvier 1985
Décédé le 30 novembre 2014
à l'âge de 82 ans



Brûlé, André

Agent
Embauché le 20 janvier 1958
Retraité le 14 février 1990
Décédé le 3 octobre 2014
à l'âge de 77 ans



Cournoyer, André

Agent
Embauché le 24 mai 1971
Retraité le 2 février 2001
Décédé le 17 décembre 2014
à l'âge de 63 ans



Brunelle, Richard

Sergent-détective
Embauché le 4 mai 1959
Retraité le 9 avril 1987
Décédé le 26 décembre 2014
à l'âge de 78 ans



Desgroseilliers, Marcel

Sergent-détective
Embauché le 14 janvier 1957
Retraité le 17 août 1984
Décédé le 4 octobre 2014
à l'âge de 82 ans

De vive mémoire suite



Dufresne, Jean-Guy
Sergent-détective
Embauché le 28 janvier 1952
Retraité le 28 janvier 1978
Décédé le 16 novembre 2014
à l'âge de 84 ans



Erazola, Bernard
Sergent
Embauché le 21 février 1961
Retraité le 4 septembre 1992
Décédé le 19 octobre 2014
à l'âge de 77 ans



Falardeau, Michel
Sergent
Embauché le 19 octobre 1960
Retraité le 4 mai 1992
Décédé le 2 décembre 2014
à l'âge de 78 ans



Foxley, William D.
Sergent
Embauché le 3 décembre 1962
Retraité le 7 septembre 1994
Décédé le 27 septembre 2014
à l'âge de 83 ans



Gadoua, Georges
Agent
Embauché le 7 juillet 1952
Retraité le 15 mai 1983
Décédé le 9 janvier 2015
à l'âge de 82 ans



Gosselin, Jacques
Agent
Embauché le 23 octobre 1967
Retraité le 7 décembre 1995
Décédé le 15 décembre 2014
à l'âge de 68 ans



Labelle, Roger
Agent
Embauché le 18 novembre 1957
Retraité le 4 mai 1987
Décédé le 7 octobre 2014
à l'âge de 82 ans



Leblanc, Serge
Agent
Embauché le 4 mai 1970
Retraité le 14 novembre 1991
Décédé le 26 janvier 2015
à l'âge de 74 ans



Maille, Normand
Sergent
Embauché le 20 janvier 1958
Retraité le 8 juin 1984
Décédé le 11 décembre 2014
à l'âge de 78 ans



Martel, Gérard
Agent
Embauché le 3 septembre 1957
Retraité le 29 septembre 1992
Décédé le 18 janvier 2015
à l'âge de 79 ans



Mc Kenzie, Lawrence
Agent
Embauché le 8 mars 1970
Retraité le 1er juillet 1999
Décédé le 14 novembre 2014
à l'âge de 73 ans



Mitchell, Yves
Agent
Embauché le 23 décembre 1963
Retraité le 2 septembre 1994
Décédé le 9 novembre 2014
à l'âge de 71 ans



Ouellet, Yvon
Agent
Embauché le 1er juin 1970
Retraité le 18 février 1993
Décédé le 25 novembre 2014
à l'âge de 64 ans



Parent, André
Agent
Embauché le 19 janvier 1959
Retraité le 13 octobre 1988
Décédé le 6 novembre 2014
à l'âge de 77 ans



Richard, Alexander
Lieutenant
Embauché le 9 mars 1964
Retraité le 20 octobre 1989
Décédé le 20 octobre 2014
à l'âge de 79 ans



Riopel, Clovis
Officier
Embauché le 19 décembre 1955
Retraité le 1er mai 1985
Décédé le 27 novembre 2014
à l'âge de 82 ans



Rousse, Jean-Louis
Sergent
Embauché le 15 septembre 1952
Retraité le 8 octobre 1987
Décédé le 17 décembre 2014
à l'âge de 85 ans



Tassé, Ronald
Agent
Embauché le 10 janvier 1955
Retraité le 19 avril 1981
Décédé le 15 janvier 2015
à l'âge de 80 ans



Veronneau, Fernand
Agent
Embauché le 15 avril 1963
Retraité le 6 janvier 1990
Décédé le 19 octobre 2014
à l'âge de 77 ans



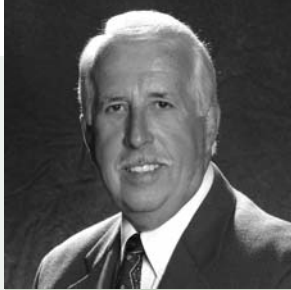
Wright, Kenneth
Sergent
Embauché le 12 octobre 1965
Retraité le 4 avril 1996
Décédé le 27 décembre 2014
à l'âge de 73 ans

ERRATUM



Léveillé, Robert
agent
Embauché le 14 décembre 1964
Retraité le 2 mars 1996
Décédé le 30 juin 2014
à l'âge de 72 ans

Voici la photo qui aurait dû être publiée dans notre dernière édition. Toutes nos excuses auprès des personnes concernées.



APPRM

André Sasseville

Mot du président par intérim

Merci Raymond !

Le départ à la retraite est parfois un événement difficile à vivre. Pas facile de briser des liens d'amitié, mais quand l'heure est venue de quitter, il faut prendre la décision qui s'impose.

Le 10 novembre 2014, Raymond Laframboise remettait sa lettre de démission au secrétaire de l'APPR. Bien sûr, ce geste était rempli d'émotions et de nostalgie, il avait mentionné à qui voulait l'entendre qu'il ne renouvellerait pas son mandat comme président à l'APPR : chose faite.

Raymond était tout un personnage dans l'édifice du 480 Gilford où il a passé plus de 40 ans à représenter les membres actifs et retraités. Il fut directeur de la Coop pendant plusieurs années, directeur à l'ABR représentant les membres retraités et, pendant plus de 19 ans, président de l'APPR.

Homme de principes et de famille, il a su inculquer une certaine philosophie à l'APPR pour le bien-être des membres. Lorsque vous étiez en désaccord avec lui, la pression montait souvent d'un cran mais les obstinations et les discussions se faisaient dans le respect des membres du CA. Raymond a su s'entourer d'hommes compétents, ce qui a fait que l'APPR s'est développée rapidement et à la satisfaction des membres.

Ses activités fétiches étaient le bal annuel et le tournoi de golf, qu'il qualifiait en termes qualité-prix comme étant les plus beaux au monde. Nous pouvons dire qu'il nous quitte avec la satisfaction du devoir accompli. Merci pour tes réalisations, ton dévouement, ta disponibilité et ton engagement. Tu laisseras une marque indélébile au sein de l'APPR. Garde tes beaux souvenirs en tête et profite surtout du temps qu'il reste avec ta précieuse famille. Au nom de tous les membres, de son conseil d'administration, de son personnel et de tous les organismes, encore un merci sincère pour l'énergie et le courage consacrés aux membres de l'APPR ! Longue vie et santé!

André Sasseville

Président par intérim



Rien que la vérité!

Avec André Sasseeville

.....
Paul Laviolette est revenu enchanté de son voyage au Japon. Il a visité Tokyo, Kyoto, Osaka et Nakamura. Ce voyage était organisé par l'IPA, régions 15 et 7 de la Montérégie.

.....
Merci à **André Lepage** pour son dévouement et son sens de l'organisation pour la ligue d'hockey de l'APPR. Cette ligue compte 37 retraités, 8 actifs et 2 arbitres.

.....
Félicitations à **Georges Kluka** pour sa capture d'un chevreuil de 130 livres. Nous parions qu'il en était très heureux!

.....
L'ex-délégué syndical, **Claude Saint-Pierre**, qui a connu des problèmes de santé dernièrement, récupère bien. Bonne santé Claude.

.....
Marcel Deschênes qui s'est blessé aux côtes au milieu de l'été a dû arrêter de pratiquer son sport favori, le golf. Ses résultats en seront-ils affectés en 2015?

.....
Au club de chasse et pêche, l'ex s/d **Martin Naud** a capturé une petite truite et 7 mulots en une semaine. Est-il meilleur chasseur que pêcheur?

.....
La société de la S.P. a remercié **Richard de Carufel**, président de la Coop, pour l'appui indéfectible qu'il a apporté au défi golf RBC pour la S.P. durant les quinze dernières années. Plus de 4 millions de dollars ont été amassés grâce à son dévouement. Bravo Richard.

.....
Bravo à l'ex S/D **Jacques Hébert** qui est directeur général du programme sports-études, section hockey, à la polyvalente de Mortagne, à Boucherville. Belle nomination!

.....
Félicitations à **Réal Déry** qui fut élu président à la FADOQ section Saint-Marc-sur-Richelieu en mai dernier, et ce, pour un mandat de 2 ans. Ne lâche pas Réal!

.....
Pour la première fois en 25 ans, **Jacques Desgens** et son épouse passeront l'hiver à Boucherville. Ouf!

.....
Le volubile **Claude Gauthier** a pris sa retraite le 30 mai 1979. Saviez-vous que Claude compte plus d'années de retraite que d'ancienneté au SPVM?

.....
Le retraité **Fernand Lavoie** qui possède une terre à Saint-Calixte, autorise son collègue **Serge Therrien** et son fils **Pierre-Luc**, à chasser sur sa terre. Serge tient à remercier Fernand pour son autorisation puisque son fils a tué son premier chevreuil à l'arbalète. Un magnifique neuf (9) pointes pesant 202 livres bien éviscéré.

.....
Félicitations à **Guy Fréchette** du Club de chasse et pêche pour la réussite d'un trou d'un coup le 22 juillet dernier au trou numéro 4 du club de golf Saint-Janvier sur une distance de 109 verges. Un témoin crédible: **Raymond Paradis**.

.....
Pierre Gervais recherche des joueurs de badminton d'assez bon calibre pour jouer les mardis et jeudis de 13 h à 15 h au Centre Pierre Charbonneau, 3030 Viau. Pour information : 450-585-0487.

.....
Avant de partir pour la Floride, **André Beaudoin** s'est tapé une partie parfaite dans la ligue de quilles de l'APPR. Bravo André. Bon séjour sous les chauds rayons de la Floride.

.....
Dyno Lessard tenait son 66^e tournoi de cartes le 1^{er} décembre dernier. 70 joueurs y ont participé et les gagnants sont Denis Saint-Pierre et Yves « Bazou » Langlois. Félicitations aux gagnants.

.....
En 2015, l'APPR fête son 80^e anniversaire. Des surprises vous attendent lors de certaines activités.

.....
À l'âge de 63 ans, le retraité **Pierre Robillard** participera au cyclo-défi Enbridge contre le cancer les 11 et 12 juillet prochain. Il parcourra plus de 200 km et de plus, il s'est engagé à collecter 2500 \$ et plus qui sera versé au Centre du Cancer Segal de l'Hôpital général Juif. Bravo Pierre, bonne action de ta part.



80^e anniversaire de l'APPR

On se rappelle qu'il y a quelques années, l'APPR fêtait son 75^e anniversaire en grande pompe! Cinq ans plus tard, elle veut bien humblement souligner son 80^e anniversaire en vous offrant des surprises lors de certaines activités. À vous d'y participer!

Sortie au Manoir Richelieu

Du 2 au 4 juillet 2015, l'APPR organise une sortie au Manoir Richelieu avec casino. Ce forfait comprend :

- > Aller-retour en autocar de luxe
 - > 2 soupers et 2 déjeuners au Manoir
 - > Possibilité de jouer au golf
 - > Prix membre :
 - 385 \$ par personne en occ. double
 - 520 \$ par personne en occ. simple
 - 375 \$ par personne en occ. triple
 - > Prix non membre :
 - 425 \$ par personne en occ. double
 - 560 \$ par personne en occ. simple
 - 415 \$ par personne en occ. triple
- Taxes et services inclus*

Les billets sont en vente à compter du 24 mars jusqu'au 1^{er} mai 2015, au bureau de l'APPR 514 527-7000.

- > Au retour : souper au restaurant Côtés-à-Côtés de Québec

Défi vélo tour du Lac-Saint-Jean

En août dernier, 10 policières et policiers de la Symphonie vocale ont fait le tour du Lac-Saint-Jean à vélo dans le but d'amasser des fonds afin de poursuivre les travaux de l'orphelinat Emmanuel en Haïti. Cette cause est parrainée par la Fraternité Haïti des Trois-Lacs dont Christiane Malenfant fait partie. Ils ont cumulé 256 km et ont amassé 3951.20 \$. Merci à la Caisse et à la Fraternité pour leur soutien et leur encouragement. Une deuxième édition se tiendra en 2015. Bravo à tous.



Participants à ce défi :
1^{re} rangée: Ginette Leduc, Nicole Plamondon, Josette Gagné, Christiane Malenfant.
2^e rangée: Olivier Lapointe (directeur, Relations avec les membres), Solange Noël, Robert Vallière, Gilles Greffe, Pierre Carrier, Gilles Cournoyer, Claudine Paradis et Marc-André Bédard (directeur développement des affaires à la Caisse). Merci pour votre soutien à cette cause.

Ambiance festive au Bal de l'APPR

Avec la participation de 525 personnes, le bal annuel de l'APPR a encore une fois été victime de son succès. Cette soirée s'est tenue le 17 octobre dernier au Centre Le Madison. Comme vous le savez, l'APPR veille à faire de cette soirée un événement de prestige et d'élégance. Nous profitons de l'occasion pour fêter les membres retraités ainsi que les conjoints survivants et membres de l'APPR ayant atteint ou qui atteindront 80 ans au cours de l'année. Cette soirée fut mémorable grâce au raffinement, à la chaleur humaine ainsi qu'à la fraternité qui s'en dégageait. Félicitations aux organisateurs Gilles Sauvageau et Robert Boulé!



Cette salle représente l'élégance et le prestige de cette soirée.



Les amateurs de danse s'en sont donnés à cœur joie!

Plus de 200 personnes à la messe de Noël

Le 24 décembre dernier, dans la magnifique salle Jean-Paul-Lapointe de la Fraternité, plus de 225 personnes assistaient à la messe de Noël célébrée par notre aumônier Pierre Desroches. La Symphonie vocale de la Fraternité a chanté des airs de Noël avant le début de la messe. Un léger goûter attendait les participants.



La Symphonie vocale accompagnait notre aumônier Pierre Desroches lors de cette messe de Noël.



Une belle foule assistait à la célébration.

Le souper des fêtes est encore un succès !

L'APPR tenait le 11 décembre dernier son traditionnel souper des Fêtes. Un copieux repas fut servi tout en s'amusant gaiement sur le plancher de danse. Tout près de 4000 dollars furent offerts en prix de présence. Félicitations à Pierre-Paul Lirette et Robert Boulé, les principaux organisateurs.



Le père Noël entouré des principaux gagnants et des membres du conseil de l'APPR.

Voyage au Japon

Un voyage au Japon était organisé par l'IPA (International Police Association), régions 15 et 7, du 14 au 27 septembre dernier. Paul Laviolette et son épouse ont profité de l'occasion pour visiter Tokyo, Kyoto et Osaka Nakamura. Ils furent invités à quelques réceptions offertes par les policiers de chaque endroit. Une expérience inoubliable disent-ils. Les voyages forment la jeunesse mon cher Paul. Bravo!



Le groupe de policiers retraités en visite au Japon photographié devant un poste de police. L'homme à la casquette est bel et bien Paul Laviolette!

Bonne retraite Raymond!

Le 10 novembre dernier, Raymond Laframboise remettait sa démission comme président de l'APPR. Pour marquer son départ, le personnel des différents organismes s'est réuni au 480 Gifford pour lui rendre hommage. Une rencontre chaleureuse remplie d'émotions. Bonnes vacances et santé!



Une assemblée historique

Pour la première fois de son histoire, plus de 300 de nos retraités se sont présentés au Buffet Le Rizz le 20 novembre dernier afin de connaître les modifications apportées aux règlements généraux. Après explications, plusieurs des retraités présents sont venus s'exprimer sur le contenu. 214 votants se sont prévalus de leur vote : 114 ont voté contre et 99 ont voté pour.



Défi 911

Le défi 911 s'est déroulé le 7 septembre dernier sur le circuit Gilles-Villeneuve. L'équipe formée de policiers retraités était parmi les 420 participants, soit 40 policiers. Ces jeunes retraités ont terminé à la 10^e place. Normand Dufresne (sur la photo) a roulé 208 km en 7 heures 20 minutes avec une moyenne de 30.2 km/h. Ce défi était pour sa famille en mémoire de son gendre Sylvain Durocher, décédé le 31 mai 2014 à la suite d'un sarcome (cancer). Il travaillait au poste 21 depuis 15 ans et était l'époux de Stéphanie Dufresne, S/D au SPVM.



Quel délice ce méchoui !

L'activité méchoui a attiré une bonne foule. Tout le monde s'est fort bien amusé et surtout régalé avec un succulent repas suivi d'une soirée dansante. Félicitations aux organisateurs Marcel Crevier, Gilles Sauvageau et Robert Boulé. Merci à la Caisse pour sa participation.



En plus, les participants pouvaient déguster de succulents blés d'Inde. Les gourmands sont Georges Coallier, Yves Brien et Guy Fréchette.



Le comité organisateur était composé de Marcel Crevier, Gilles Sauvageau et Robert Boulé. Merci à Lise Crevier et Jocelyne Boulé pour leur soutien !



Le directeur Marcel Crevier de l'APPR photographié avec le journaliste judiciaire Michel Auger.



Voici les principaux gagnants des prix offerts par la Caisse et son représentant Jacques Dextradeur.

Huîtres à volonté !

Le 4 octobre dernier, plus d'une centaine de personnes se sont donné rendez-vous au Domaine La Chaudière pour participer à un excellent souper d'huîtres et de fruits de mer à volonté, le tout suivi d'une soirée dansante. Félicitations à Gilles Sauvageau, Robert Boulé ainsi qu'à Marcel Crevier pour leur sens de l'organisation !



Trois vrais amateurs d'huîtres Ronald Ladouceur, Raymond Bélanger et Yvon Giroux, s'en sont donnés à cœur joie. Impossible de savoir le nombre de douzaines qu'ils ont mangées !

Un 5 à 7 des Incendies criminels

Une belle photo d'un 5 à 7 des Incendies criminels qui eut lieu le 12 novembre dernier à la Cage aux Sports de la Place Versailles. Raymond Larochelle, qui a œuvré à cette section de 1974 à 1986, était présent. En prévision du 50^e anniversaire de la section, les responsables sont toujours à retracer les membres y ayant travaillé au fil du temps. Pour toute information: 514 280-3090. Une invitation vous sera transmise pour le prochain 5 à 7.





39^e tournoi de golf de l'APPR

Au club de golf La Madeleine

- > Mardi le 16 juin 2015
- > Maximum de 320 golfeurs
- > Départs simultanés à 11 h 30
- > Magnifiques prix à gagner

Ce tournoi est strictement réservé aux membres de l'APPR!

Les billets en vente à compter du 7 avril à 7 h au bureau de l'APPR

- > Prix : 115 \$ par personne

Paielement par chèque seulement!

- > Formez vos *foursomes*!

P. S. Il est strictement interdit de vendre son billet à un membre de sa famille ou à un non-membre de l'APPR. Si ce devait être le cas, l'on refuserait malheureusement à cette personne le droit de jouer. Pour annuler votre billet, vous devez communiquer avec l'APPR.

Clinique de golf

- > **Où ?** Au club de golf La Madeleine.
- > **Quand ?** Le 4 mai 2015.
Déjeuner à 8 h
Clinique à 9 h : *champ de pratique, sur un vert de pratique et pour les trappes de sable.*

Le prix pour les membres est de 26 \$ et de 36 \$ pour les non-membres, tout inclus. Apportez vos bâtons!

- > Billets en vente le 31 mars au bureau de l'APPR.

Golf des lundis et mercredis

2 terrains de golf sont à votre disposition :

- > Le Mirabel (450 435-7006)
Le Campagnard – 23 \$
Le Boisé – 28 \$
- > Golf Rive-Sud (450 653-2471)

Balles gratuites au champ de pratique, escompte sur achat.

- > Golf seulement 29 \$
- > Golf et voiturette 37 \$

Chaque joueur est responsable de l'enregistrement et de l'annulation.

N. B. La clôture de la saison de golf aura lieu le 26 août au Club de golf de Mirabel. Infos à venir...

Partie de cartes annuelle

- > **Quand ?** mardi le 10 mars 2015
de 9 h 30 à 16 h
- > **Où ?** Base militaire de Longue-Pointe
6560 Hochelaga et Langelier
Pitch-crible, cinq-cents, bridge et autres!
Prix de présence!
- > Coût : 15 \$ pour les membres et 20 \$ pour les non-membres, incluant le dîner.
- > Billets en vente le 10 février au bureau de l'APPR 514 527-7000

Limite de 100 personnes.

Aucun billet vendu à la porte.



Soirée de homards

Notez bien que la Soirée de homards aura lieu au Chalet du Ruisseau, 12570, rang La Fresnière à St-Benoit de Mirabel.

> Date: 23 mai, 17 h.

Menu à volonté: Homard, pattes de crabe, rôti de bœuf, crevettes cocktail et plus!

> Bar ouvert

> Prix: 70 \$ pour les membres / 80 \$ pour les non-membres – tout inclus

Billets en vente le 31 mars à compter de 7 h au 480 rue Gilford, 514 527-7000

Paiement par chèque seulement. Les personnes présentes auront priorité sur les réservations par téléphone.

Brunch au Casino de Montréal

> Date: 12 avril - inscription à 10 h et brunch à 11 h

> Coût: 25 \$ pour les membres / 32 \$ pour les non-membres (tout inclus)

> 120 places disponibles!

Billets en vente à compter du 3 février au bureau de l'APPR: 514 527-7000

Noël en automne!

Venez fêter Noël en automne...

> Date: 20 au 22 novembre

> Endroit: L'Étoile du Nord de Saint-Donat

> Comprend: Deux (2) soirées animées dont une avec la visite du Père Noël

Trajet par autobus

Réservez maintenant au bureau de l'APPR 514 527-7000

Apportez votre vin et votre boisson!

Souper gastronomique à saveur italienne et soirée dansante

Orchestre et chanteur vous accueilleront avec les plus belles chansons d'amour italiennes.

> Date: vendredi 24 avril 2015 à 17 h

> Endroit: Buffet Marina
4397 rue Denis-Papin, St-Léonard

> Prix: 60 \$ pour les membres / 70 \$ pour les non-membres – tout inclus.

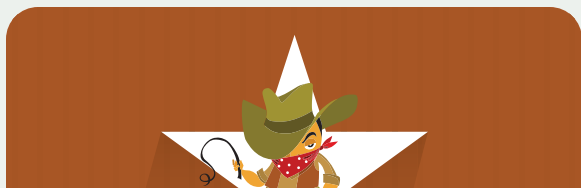
Cocktail de bienvenue, canapés suivis du repas principal et dessert. Bar ouvert.

> Menu: trio de saucisses italiennes, escalope de veau sauce aux champignons et filet de porc sauce porto

Formez votre table de 8 à 10 personnes!

Billets en vente le 17 mars au bureau de l'APPR 514 527-7000 à compter de 7 h.

Billets limités.



Festival Western de St-Tite

- > Vendredi 18 septembre 2015
- > Départ en autobus des Galeries d'Anjou à 12 h
- > Souper à la Terrasse IGA « Steak house » à 17 h
- > Rodéo à la grande estrade Molson à 20 h
- > Coût : 80 \$ pour les membres et 100 \$ pour les non-membres, tout inclus.

Billets en vente à compter du 13 janvier au bureau de l'APPR 514 527-7000.

100 places disponibles. Fin de la vente le 28 février 2015... faites vite!

Cabane à sucre

- > **Quand?** Le samedi 28 mars 2015 de 11 h à 16 h.
 - > **Où?** Chalet du ruisseau, 12 570, rang Fresnières, St-Benoit de Mirabel
- Menu traditionnel de cabane à sucre à volonté!
- Danse et animation
- > **Coût:** 12 \$ pour les membres / 17 \$ pour les non-membres
 - > 8 \$ pour les enfants de moins de 12 ans
 - > Gratuit pour les enfants de 4 ans et moins
- Billets en vente à compter du 24 février au bureau de l'APPR 514 527-7000.

Souper théâtre

- > Date: 27 juin 2015 à 20 h
- > Endroit: Théâtre du Vieux-Terrebonne
866, rue Saint-Pierre, Terrebonne
- > Pièce: Le combat des chefs, mettant en vedette Benoit Brière, Luc Guérin et Martin Drainville!

Une comédie à ne pas manquer!

- > Souper: Buffet des Continents
2929, Chemin Gascon à Mascouche
- > Coût: 55 \$ pour les membres
70 \$ pour les non-membres
Taxes et pourboires inclus.

Billets en vente à compter du 31 mars.

Pour le synopsis, voir le site Internet!

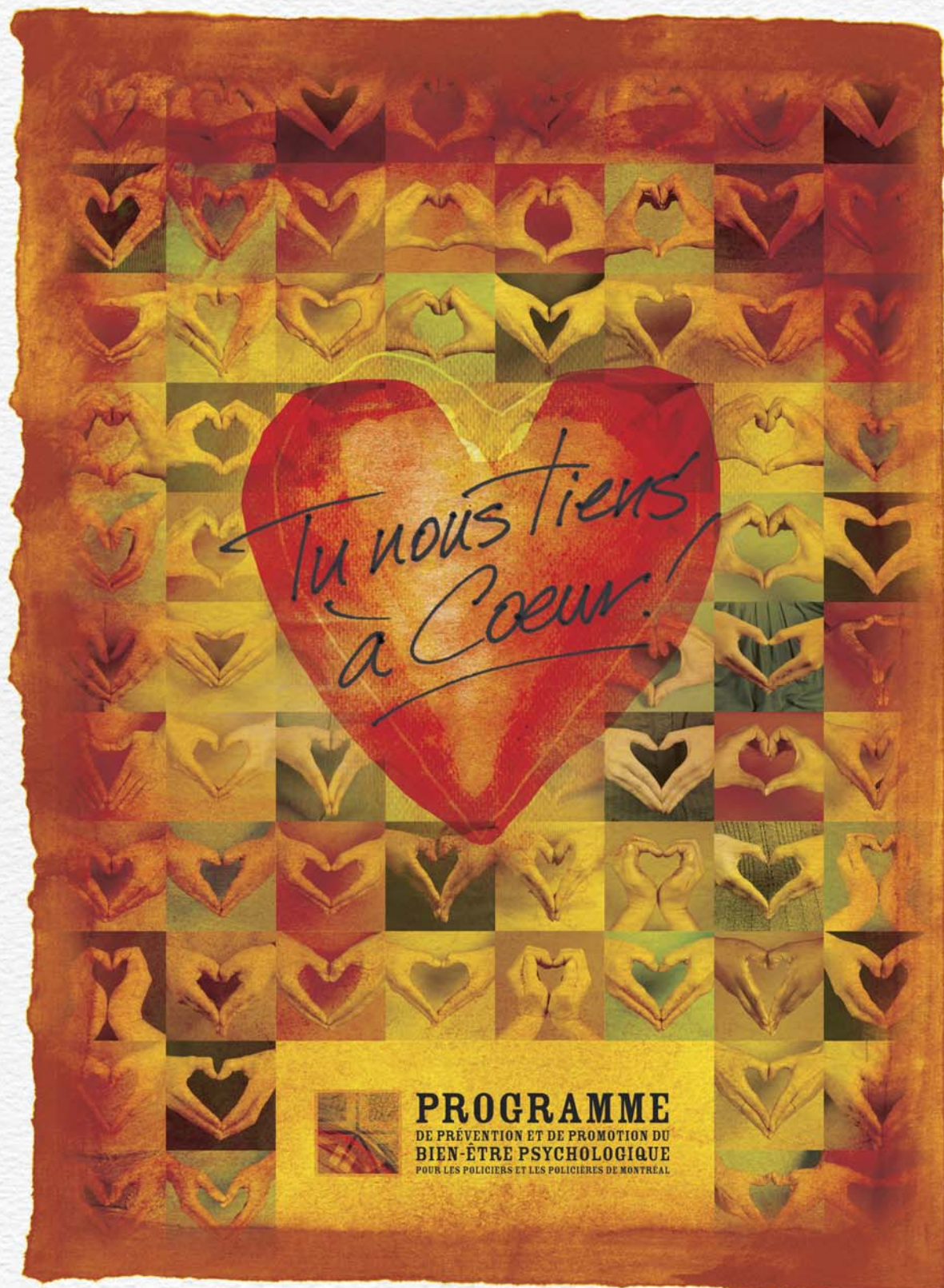
Voyage à New York

- > 4 jours 3 nuits
 - > Date: du 28 au 31 mai 2015
- Transport en autocar de luxe, hébergement au Hilton Hasbrouck Heights, 3 déjeuners, Tour de ville et tour panoramique « bynight » ainsi que croisière Zephyrs autour de Manhattan!

Prix	membre	non membre
Occ. double	479 \$	499 \$
Occ. triple	439 \$	459 \$
Occ. quadruple	399 \$	419 \$
Occ. simple	769 \$	789 \$

Taxes et services inclus

Pour information: 514 527-7000
Réservations à: Voyage Maximum
1884, av. Bourbonnière, Montréal
514 935-2650/1-800-667-4433



PROGRAMME
DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DU
BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE
POUR LES POLICIERS ET LES POLIÉRIÈRES DE MONTRÉAL



La Fraternité des policiers et policières de Montréal et belairdirect: une nouvelle entente

Grâce à une toute nouvelle entente avec la Fraternité des policiers et policières de Montréal, **belairdirect** est heureuse de vous offrir, à vous, membre de la Fraternité, et à votre famille immédiate*, un **rabais de groupe** pour vos assurances auto et habitation.

Ce rabais s'ajoute aux autres rabais auxquels vous pourriez aussi avoir droit:



Rabais Auto et Habitation

Économisez jusqu'à 5 % sur votre prime d'assurance auto et jusqu'à 15 % sur votre prime d'assurance habitation en les combinant.



Rabais Multivéhicule

Économisez davantage lorsque vous assurez plus d'un véhicule chez **belairdirect**.



Rabais pour motos et véhicules hors route

Profitez d'économies additionnelles en assurant également votre véhicule saisonnier.

1 866 887-6542
belairdirect.com

Communiquez avec nous dès aujourd'hui pour obtenir une soumission!



belairdirect.
l'assurance. simplifiée.

* Les conjoint(e)s et enfants de 25 ans et moins à charge du membre et/ou de son/sa conjoint(e) vivant sous le même toit que le membre sont également admissibles.

Certaines conditions, limitations et exclusions s'appliquent aux offres mentionnées. Ces offres peuvent être modifiées sans préavis. Toute marque de commerce est la propriété de son propriétaire respectif. Veuillez consulter **belairdirect.com** pour plus de détails. ©2015 La Compagnie d'assurance Belair inc. Tous droits réservés.